

COMPTE-RENDU
DE LA REUNION DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 27/06/2011 à la maison des services et des associations à Durrenbach

Nombres de membres :

- Afférents au bureau : 24
- Présents :16

L'an 2011 et le 27 Juin à 19 heures, le bureau du conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de Jean-Marie HAAS, Président.

Présents : Mmes : CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille, FISCHER Evelyne, WEISS Marie-Line, MM : BERTRAND Jean-Louis, CONUECAR Nestor, GOETZ Joseph, HAAS Jean-Marie, ISEL Roger, KREISS Alfred, MEYER Willy, MULLER Jean, PREVOT Dominique, RICHERT Robert, RUTSCH François, SCHLOSSER Charles, WEISBECKER Jean

Excusé(s) : MM : ATZENHOFFER Alphonse, BRACONNIER Armand, FUCHS Thierry, MARTIN Etienne, MEYER Charles, MEYER-KUHN Charles, SCHERTZ Christophe, SIBLER Alphonse

Invité(s) :MM : FABACHER Edmond, LOBSTEIN Jacques

Date de convocation : 16/06/2011

Date d'affichage : 17/06/2011

Désignation d'un secrétaire de séance,

M. PREVOT Dominique, Vice-Président, est désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte-rendu de la réunion du bureau du 23.05.2011.
OCM : attribution de subventions aux entreprises et à la FDPAC.
Opération de sauvegarde des bâtiments d'intérêt patrimonial : attribution de subventions.
OPAH : attribution de subventions.
Fonctionnement du service périscolaire.
Préparation du prochain conseil communautaire.
Divers :

2 : Approbation du compte-rendu de la réunion du bureau du 23.05.2011.

Le compte-rendu consultable sur le site internet de la communauté de communes. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

3. 014.2011B : OCM : attribution de subventions aux entreprises et à la FDPAC.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°044.2008 du 7 avril 2008 " gestion intercommunale : délégations du conseil communautaire au bureau ",

Vu la délibération du conseil communautaire n°128.2008 du 7 avril 2008 " fonctionnement interne : délégation de compétence du conseil communautaire au bureau ",

Vu la délibération du conseil communautaire n°002.2007 du 12 février 2007 " mise en place d'une opération collective en milieu rural (O.C.M.) ",

Vu la délibération du conseil communautaire n°029.2008 du 22 septembre 2008 " présentation du diagnostic du commerce et de l'artisanat et validation de l'avant-projet de dossier de candidature ",

Vu la délibération du conseil communautaire n°107.2008 du 12 février 2007 " OCM : présentation et validation de la première tranche de l'opération ",

Vu la délibération du conseil communautaire n°025.2009 du 30 mars 2009 " OCM : fédération des PAC : convention d'objectifs et de moyens ",

Considérant les dossiers de demande d'aide au titre de l'OCM présentés par les entreprises MobAlsace de Durrenbach, Boulangerie Kayser de Morsbronn-les-Bains, Restaurant Etoile d'Or de Woerth, Hôtel-Restaurant Ritterhoft de Morsbronn-les-Bains,

Considérant l'avis des comités de pilotage " OCM " réunis les 28/04/2010, 24/06/2010 et 13/04/2011

Entendu l'exposé du président M. Haas, en l'absence de M Braconnier,

Le bureau, après en avoir délibéré et à la majorité, aucune voix contre et une abstention , décide :

- d'accorder les aides suivantes aux entreprises, pour un montant total maximum de 41 537,72 € décomposé comme suit :

Enseigne	Montant des dép éligibles max € HT	Proposition de participation des partenaires						S u b v e n t i o n maximum	
		Région alsace		Etat (FISAC)		CCSP*		Total	
		%	€ HT	%	€ HT	%	€ HT	%	€ HT
M O B Alsace	41 016,86	5%	2 050,84	1 0 %	4 101,69	1 0 %	4 101,69	2 5 %	10 254,22
Boulangerie Kayser	50 000,00	5%	2 500,00	1 0 %	5 000,00	1 0 %	5 000,00	2 5 %	12 500,00
Restaurant Etoile d'Or	50 000,00	5%	2 500,00	1 0 %	5 000,00	1 0 %	5 000,00	2 5 %	12 500,00
Hôtel-resta u r a n t RitterHoft	25 134,00	5%	1 256,70	1 0 %	2 513,40	1 0 %	2 513,40	2 5 %	6 283,50

- De demander au président de procéder au versement de ces subventions dans les conditions suivantes :

1. pour chaque dossier présenté, versement à la fin de l'opération d'investissement, sur la base de la communication des documents présentés en fin d'opération et nécessaires à la finalisation du dossier,

2. pour chaque dossier présenté, fixe le montant définitif à verser à 25% du montant éligible plafonné tel qu'apparaissant sur le tableau ci-dessus, ou du montant des travaux effectivement réalisés si ce montant est inférieur au montant des travaux éligibles indiqué sur le tableau ci-dessus,

3. pour chaque dossier présenté, fixe le montant définitif à verser à 15% du montant éligible plafonné tel qu'apparaissant sur le tableau ci-dessus, ou du montant des travaux effectivement réalisés si ce montant est inférieur au montant des travaux éligibles indiqué sur le tableau ci-dessus, lorsque les critères de développement durable imposés pour bénéficier de la subvention maximum ne sont pas remplis.

- De charger le président de solliciter pour chaque dossier les participations des partenaires de l'OCM (région Alsace et Etat au titre du FISAC), venant en déduction de la subvention versée par la communauté de communes,

- De verser à la fédération des professionnels, artisans et commerçants (P.A.C.) de Sauer-Pechelbronn une subvention correspondant à 50% des dépenses de l'organisation de la manifestation de printemps 2011 dans la limite d'un plafond de dépenses de 10 000 € (soit subvention maximum de 5 000 €).

4. 015.2011B : Opération de sauvegarde des bâtiments d'intérêt patrimonial : attribution de subventions.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération n° 049/2000 du bureau du conseil communautaire du 4 septembre 2000 décidant l'instauration d'une aide communautaire à l'entretien des bâtiments,

Vu la délibération n° 142/2001 du conseil communautaire du 19 novembre 2001 approuvant les modifications tarifaires fixant notamment les aides à l'entretien des bâtiments d'intérêt patrimonial sur la base de la grille établie par le conseil général,

Vu la délibération n° 076/2002 du conseil communautaire du 13 mai 2002 votant les nouveaux taux en Euro pour cette opération,

Vu la délibération n° 126/2001 du conseil communautaire du 22 octobre 2001 modifiant le système d'instruction des dossiers,

Vu la délibération n° 033/2006 du conseil communautaire du 20 février 2006 donnant délégations au bureau et au président,

Considérant l'avis de la sous-commission d'attribution des aides réunie le 14 juin 2011.

Entendu l'exposé du vice-président François RUTSCH,

Le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité , décide :

- d'accorder les aides au vu des dossiers avant réalisation des travaux comme suit :

Enduit à la chaux, peinture

576,60 € (186 m² x 3,1 €) enduit

524,40 € (228 m² x 2,3 €) peinture

Soit un total de 1 101,00 € à Jean-Philippe FRICK (Mitschdorf)

(sous réserve peinture minérale et enduit à la chaux)

Peinture

315,10 € (137 m² x 2,3 €) sous réserve de peinture minérale

Soit un total de 315,10 € à Elisabeth WALTHER (Lembach)

350,75 € (152,50 m² x 2,3 €)

Soit un total de 350,75 € à Jeanne ECK (Niedersteinbach)

516,63 € (224,62 m² x 2,3 €)

Soit un total de 516,63 € à Jean-Pierre BERNECKER (Lembach)

Peinture, ouvertures en bois

186,30 € (80,98 m² x 2,3 €) peinture

346,50 € (9u x 38,5 €) volets

Soit un total de 532,75 € à Marc LAURAIN (Woerth)

Ouvertures en bois, couverture

346,50 € (9u x 38,5 €) fenêtres

713,00 € (230 m² x 3,1 €) couverture sous réserve tuiles de couleur rouge

Soit un total de 1 059,50 € à Stéphane POTIER (Niedersteinbach)

Couverture

923,80 € (298 m² x 3,1 €) couverture

Soit un total de 923,80 € à Jean-Marc SUSS (Lobsann)

Il est précisé que le versement des subventions interviendra après réalisation des travaux, sur présentation des factures et sur accord favorable de l'architecte conseil attestant la conformité des travaux réalisés avec les travaux prévus et les conseils prescrits.

5. 016.2011B : OPAH : attribution de subventions.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération n° 008/2006 du conseil communautaire de la communauté de commune de la vallée de la Sauer du 20 février 2006 approuvant les objectifs de réalisation de l'OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat) tels que définis par l'étude pré-opérationnelle conduite sur le territoire de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu le dispositif d'OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat),

Vu la délibération n°059/2008 du conseil communautaire de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn du 09 juin 2008 déléguant au bureau la fixation du montant et le versement des aides " OPAH " aux particuliers, sur avis de la commission d'attribution des aides,

Considérant l'avis de la commission d'attribution des aides réunie le 14 juin 2011

Entendu l'exposé du vice-président François RUTSCH,

Le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'accorder les aides comme suit :

Propriétaires occupants :

568,72 € (réhabilitation logement, 5% de l'assiette subventionnable arrêtée à 11374,40€) à Nicole Schramm, LAMPERTSLOCH.

Propriétaires bailleurs :

2 188,28 € (réhabilitation logement, 10% de l'assiette subventionnable arrêtée à 21882,84€) à Eliane et Charles Guthmuller, Woerth, pour 6 logements situés à Woerth.

1 280 € (prime pour la mise en place de 32 fenêtres à isolation renforcée - 40€/unité)

3 150 € (prime pour la mise en place de 7 chaudières à condensation - 450 €/unité)

17 713,92 € (réhabilitation logement, 10% de l'assiette subventionnable arrêtée à 177 139,23 €).

Soit un total de 22 143,92 € à la SCI Les Cuirassiers, Dieffenbach, pour 8 logements situés à Woerth.

6 930 € (réhabilitation logement, 10% de l'assiette subventionnable arrêtée à 69 300 €) à Indivision Baret Le Naour - CHASSAGNY (69) pour un logement situé à Langensoultzbach.

6. INFO : Fonctionnement du service périscolaire.

Un point sera fait en séance sur le fonctionnement du service.

7. INFO : Préparation du prochain conseil communautaire.

Lundi 11 juillet 2011 à 19h30 à la maison des services et des associations à Durrenbach.

Ordre du jour prévisionnel :

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance.
2. Communication des comptes-rendu de réunion du bureau du 04.04.2011, 23.05.2011 et 27.06.2011.
3. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil communautaire du 18.04.2011.
4. INFO : Point relais assistantes maternelles et halte-garderie à Morsbronn-les-Bains : intervention d'Anne Muriel Laxenaire et de Véronique Guehl.
5. INFO : Présentation mobi'1870 : circuit de découverte numérique de la bataille du 6 août 1870.
6. INFO : Architecte mutualisé : présentation de l'agent et de ses missions.

DEVELOPPEMENT ET PROJETS

7. DELIB : Schéma départemental de coopération intercommunal : avis de la communauté de communes.

8. DELIB : Présentation d'un projet de schéma de développement des zones d'activités sur le territoire.
9. DELIB : Motion pour la défense des services de l'hôpital de Wissembourg .
10. DELIB : Réhabilitation et extension du gymnase intercommunal à Woerth : plan de financement définitif.
11. DELIB : Elus : désignation d'un représentant de la communauté de communes à l'association Alsace du Nord Initiatives.

FONCTIONNEMENT DES SERVICES - ADMINISTRATION

12. DELIB : Convention de partenariat avec la société Tele Atlas, fournisseur de données pour les systèmes de navigation GPS et sites d'informations cartographiques sur internet.
13. DELIB : Bornes numériques 1870 : conventions de mise à disposition.
14. DELIB : Périscolaire : convention financière avec le CG67 relative à la desserte du site périscolaire de Hegency.

FINANCES

15. DELIB : Redevance " OM " : validation du principe de mise en place d'une redevance incitative et harmonisée à l'échelle du territoire du SMICTOM du Nord du Bas-Rhin.
16. DELIB : Création d'une commission intercommunale des impôts directs.
17. DELIB : Décision budgétaire modificative : budget principal.
18. DELIB : Décision budgétaire modificative : budgets annexes.
19. DELIB : Décision budgétaire modificative : dotation aux amortissements : budgets annexes : rattrapages.

GRH

20. DELIB : Rémunération poste chargé de mission cohésion sociale.
21. DELIB : Rémunération poste animateur espace info énergie Nord Alsace.
22. Divers et informations.
 - Planning réunions bureaux et conseils communautaires.

8. : Divers :

- **Enquête communale 2011 du SCOTAN** : Rappel : un certain nombre de communes n'ont pas encore retourné au SCOTAN le document complété.

- Schéma départemental de coopération intercommunale :

Périmètre des SIVU forestiers et gestion des forêts : avis du bureau au vu des objectifs de valorisation et garantie des ressources locales.

Périmètre des communautés de communes de l'Outre Forêts : situation actuelle et perspectives à long terme par rapport aux territoires voisins.

Prise en compte et valorisation des cours d'eau : Réflexion sur la création d'un syndicat unique de rivière sur la Sauer.

- **Mise en place d'un " SAMU environnement " par M H. Kettering** : participations des collectivités : à quel niveau : participation des communes où de la communauté de communes ? (avis du bureau exécutif : au vu des compétences : cotisation globale de la communauté de communes).

Le président contacte M. Kettering pour une présentation à l'occasion d'un prochain bureau.

- **Elaboration d'un schéma de développement des zones d'activités** : détermination des vocations et prix d'acquisition et cession de terrains (compte rendu du comité de pilotage zones d'activités).

INFORMATIONS :

- Prévisionnel prochaines réunions bureaux et conseils communautaires :

- o 11 juillet : conseil communautaire
- o 12 septembre : bureau
- o 26 septembre : conseil communautaire
- o 24 octobre : bureau
- o 14 novembre : conseil communautaire
- o 5 décembre : bureau
- o 19 décembre : conseil communautaire

- GRH-personnel :

- o Poste architecte mutualisé : présentation de l'agent, missions.
- o Poste animateur EIE : présentation de l'agent, missions.
- o Poste chargé de mission cohésion sociale : présentation de l'agent, missions.

- Projets :

- o Travaux de pose de fourreaux réseau zac Eschbach - zac Woerth.
- o Travaux de réhabilitation extension du gymnase intercommunal à Woerth.
- o Schéma circulations douces (compte-rendu réunion de la commission réunie le 20.06.2011).
- o Etat des parcelles acquises sur la zone d'activités thermale - Morsbronn-les-Bains.
- o Chaufferie collective Morsbronn-Durrenbach : fonctionnement et extension de réseau.

Si vous souhaitez traiter certains sujets en points divers lors d'une prochaine réunion, je vous remercie de m'en informer au préalable afin que je puisse réunir les éléments de réponse avant la réunion.

Fait à Durrenbach, le 28/06/2011

Le secrétaire de séance
M. PREVOT Dominique



Le président,
Jean-Marie HAAS

